



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2026

Délibération n°2026-042-DE

OBJET : Subventions communales 2026

En exercice :
19 membres

Présent(s) : 16
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 0

Pour : 18
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le six juillet deux mille vingt six, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Frédéric DUFOUR, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Véronique DERORY, Mickaël MASSARO, Baptiste CHABANCE, Solène TIRILLY, David HARMAND, Amélie COLOMBIER

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD, Camille DECOMBE pouvoir à Frédéric DUFOUR

Le ou les membres absent(s) :

Le ou les membres excusé(s) :

Chantal MEDAL, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur CHAZAL présente les demandes de subventions de l'association « La Boule Joyeuse » et « Comité des Fêtes de Champdieu » pour l'année 2026.

La demande de subvention de l'association « La Boule Joyeuse » porte sur le financement des travaux d'abaissement et d'isolation du plafond du local des boules.

Monsieur CHAZAL propose que la commune de Champdieu participe aux travaux à raison de 1/3 du montant des travaux TTC, les 2/3 étant pris en charge par les associations utilisant le local, à savoir « La Boule joyeuse » et « Champdieu Pétanque ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

La demande de subvention de l'association « Comité des Fêtes » porte sur l'organisation de la fête patronale 2026 qui se déroulera du 4 au 6 septembre 2026. Le budget prévisionnel présenté par le comité des fêtes tient compte de l'organisation du feu d'artifice et des différentes animations, la surveillance et sécurité de l'évènement, ainsi que l'entretien des sanitaires, tout au long du week-end.

Monsieur CHAZAL informe que la commission Finances, dans sa séance du 29/06/2026, propose une subvention de 1 200 € à l'association « La Boule Joyeuse » pour la participation aux travaux réalisés sur le local, et une subvention de 4 000 € au Comité des Fêtes pour la participation à la fête patronale 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Finances pour l'attribution des subventions 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement des subventions de 1 200 € à l'association « La Boule Joyeuse » et 4 000 € au Comité des Fêtes de Champdieu.

Champdieu, le 06 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

Yves
CHAZAL

Signature
numérique de
Yves CHAZAL
Date :
2026.07.07
15:39:22 +02'00'



Patrice
COUCHAUD

Signature numérique
de Patrice COUCHAUD
Date : 2026.07.08
07:58:48 +02'00'

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260706-2026-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026